

Sans détour

NUMÉRO 23 – DÉCEMBRE 2012

Bulletin de liaison de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue



La présente édition du journal *Sans détour* brosse d'abord un tableau des travaux qui ont été réalisés sur le territoire de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Transports du Québec. Pour une troisième année consécutive, le territoire desservi par notre direction a bénéficié d'investissements routiers excédant 100 millions de dollars, ce qui est en soi une excellente nouvelle.

D'autre part, la terminologie des conditions routières hivernales a été revue et simplifiée. Vous pouvez prendre connaissance de ces changements en consultant le site Québec511.

En ce qui a trait au respect du corridor de sécurité, visant la protection des employés qui doivent immobiliser leur véhicule sur un chemin public pour y effectuer des interventions, je vous invite à lire l'information sur la nouvelle réglementation en vigueur. Vous y trouverez les règles à suivre pour faire en sorte de ne pas mettre en péril la sécurité des gens qui travaillent pour nous en bordure des routes, que ce soit notamment des employés du Ministère ou des employés municipaux, des pompiers, des ambulanciers, des policiers.

Je vous souhaite une très belle lecture.

Je profite aussi de l'occasion pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes!



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Coutu'.

Yves Coutu, ing., directeur

Encore cette année, une saison de travaux bien remplie

La saison des travaux 2012 a une fois de plus été très active sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Jamésie. Pour une troisième année consécutive, les investissements annoncés étaient de plus de 100 millions de dollars sur le territoire sous la responsabilité de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Transports du Québec.

Renouvellement des structures

Depuis la reprise des ponts municipaux en 2008, la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de pas moins de 540 structures sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et sur une partie du Nord-du-Québec.

Bon nombre de ces structures ont atteint leur fin de vie utile. Leur renouvellement implique une tâche immense pour le Module – Structures du Service des projets, que ce soit sur le plan de la conception, de la surveillance ou de l'inspection.



Reconstruction du pont Desmarais - Amos

La saison 2012 a été marquée par l'amorce de deux projets de grande envergure, soit la reconstruction du pont Desmarais au centre-ville d'Amos et la reconstruction du pont de la rivière Coigny, situé juste au nord du 49° parallèle sur la route 109, entre Amos et Matagami. Ces deux reconstructions au coût de 16,1 et 15,7 millions respectivement constituent des chantiers majeurs qui se poursuivent et qui prendront fin en 2013.



Rivière Coigny, 2012-08-29, 18h04



Rivière Coigny, 2012-08-30, 15h13

*Reconstruction du pont de la rivière Coigny
Route 109 – Entre Amos et Matagami*

La réfection du pont de l'Île Nepawa dans la municipalité de Clerval a retenu l'attention. Ce pont couvert s'est refait une beauté avec un lambris neuf aux couleurs d'origine de l'ouvrage.

D'autres structures ont également été reconstruites sur le territoire témiscabibien au cours de la période estivale. On n'a qu'à penser au pont de la rivière Paquet, sur la route 111 à Saint-Marc-de-Figuery, au coût de 4,3 millions, au pont de la rivière Davy, sur la route 399 à Berry, au coût de 2,4 millions et au pont de la rivière Cléricy, sur la route de Mont-Brun à Rouyn-Noranda, au coût de 4,5 millions.



Pont de Île Nepawa - Clerval

Un effort de rattrapage pour les chaussées

Concernant la réfection des chaussées, les investissements routiers se sont également fait sentir pendant toute la saison des travaux.

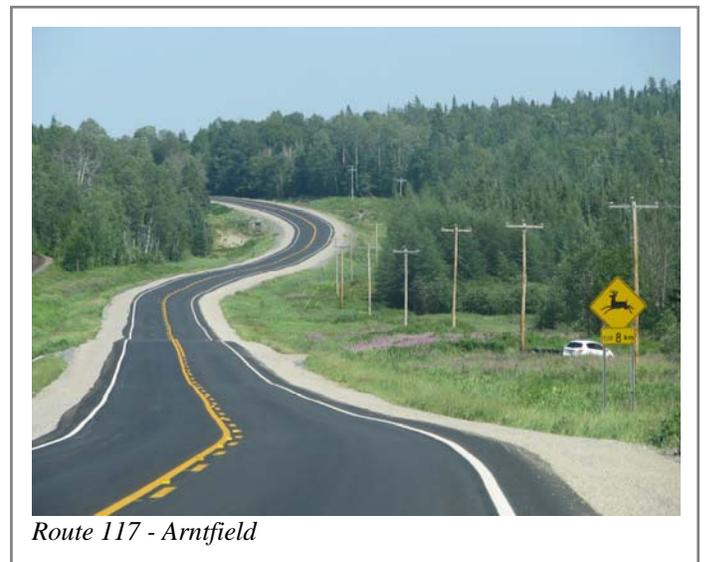
C'est l'axe routier le plus important de notre région, la route 117, qui a obtenu la plus grosse part du gâteau.

Un montant de 8,2 millions de dollars a été investi dans le secteur de Rouyn-Noranda dans trois différents projets, soit dans les secteurs d'Arntfield et de Cadillac et sur la rue Gamble et l'avenue du Lac à Rouyn-Noranda.



*Travaux routiers
Route 117 - Arntfield*

En ce qui concerne les extrémités nord et sud de la région, les travaux de réfection se sont poursuivis par un investissement de 9,55 millions sur la route 109, entre Amos et Matagami, et de 4 millions sur la route 101, entre Fabre et Témiscaming.



Route 117 - Arntfield

Au nombre des projets annoncés en février dernier, notons également la réfection de la route 391, entre Cloutier et Beaudry, au coût de 2,5 millions, de la route 111, entre La Sarre et Macamic, au coût de 4,2 millions et du chemin de Saint-Lambert, au coût de 1,9 million.

PROTÉGEZ CEUX QUI VOUS PROTÈGENT

RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Véhicules d'urgence



Notamment :

- Véhicule de police
- Ambulance
- Véhicule d'un service d'incendie
- Véhicule de Contrôle routier Québec

Dépanneuse



Véhicule de surveillance



Muni du signal lumineux d'une flèche jaune.

Le **corridor de sécurité** est connu dans une majorité d'États américains et certaines provinces canadiennes sous le nom de **Move Over Law**. Il correspond à l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci.

POURQUOI APPLIQUER CETTE MESURE ?

En exécutant correctement la manœuvre du corridor de sécurité, vous augmentez la **sécurité des travailleurs** qui effectuent des interventions près d'un véhicule immobilisé sur un chemin public, ainsi que celle de **toute autre personne** qui se trouve au même endroit. Pour ces personnes, le risque de se faire happer est une réalité. **Respecter cette mesure** peut donc éviter des blessures ou même des décès !

QUAND CETTE MESURE S'APPLIQUE-T-ELLE ?

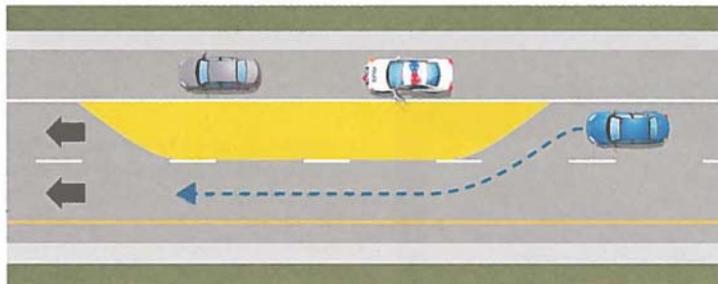
Vous devez exécuter la manœuvre quand un des **véhicules** ci-contre est **immobilisé** et que sa flèche jaune lumineuse, ses **gyrophares** ou ses **feux clignotants** sont **actionnés**.

Québec 



COMMENT BIEN EXÉCUTER LA MANŒUVRE ?

Règle générale : créez un corridor de sécurité en **ralentissant**, puis en vous **éloignant du véhicule immobilisé**, après vous être assurés de pouvoir le faire sans danger. Au besoin, immobilisez-vous pour ne pas mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes.



Plus précisément, voici la bonne manœuvre à exécuter selon la situation :

Véhicule immobilisé sur la même voie que celle sur laquelle vous circulez.

Ralentissez et...

empruntez une autre voie après vous être assurés de pouvoir le faire en toute sécurité. Si tel n'est pas le cas, immobilisez votre véhicule et attendez de pouvoir le faire.

Sur une chaussée à circulation dans les deux sens, cédez le passage à tout véhicule circulant en sens inverse avant d'emprunter l'autre voie.

Véhicule immobilisé et situé sur l'accotement ou sur une voie adjacente et dans le même sens de la circulation que celle sur laquelle vous circulez.

Ralentissez et...

s'il existe une autre voie de circulation dans le même sens de la circulation, changez de voie, après vous être assurés de pouvoir le faire en toute sécurité, de manière à laisser une voie libre entre votre véhicule et celui qui est immobilisé.

Si le changement de voie est impossible, éloignez-vous le plus possible du véhicule immobilisé tout en demeurant dans la voie sur laquelle vous circulez.



Cette mesure est en vigueur depuis le **5 août 2012**. En cas d'infraction, une amende de **200\$ à 300\$** et **4 points d'inaptitude** sont prévus.

Pour en savoir davantage sur cette mesure et la bonne façon d'exécuter la manœuvre, rendez-vous à : CorridorDeSecurite.gouv.qc.ca.

Nouvelle terminologie

des conditions routières hivernales

QUEBEC 511  CONDITIONS de la CHAUSSÉE



DES COULEURS SPÉCIFIQUES

Conditions de la chaussée :

-  DÉGAGÉE
-  PARTIELLEMENT COUVERTE
-  COUVERTE

Le rouge associé au pictogramme de fermeture est utilisé pour indiquer la portion de route qui est fermée.

-  FERMÉE

Conditions de visibilité :

-  **BONNE**
La visibilité est supérieure à 500 m
-  **RÉDUITE**
La visibilité varie de 250 à 500 m
-  **NULLE**
La visibilité est inférieure à 250 m

Revue et simplifiée, la nouvelle terminologie des conditions routières présente maintenant séparément les conditions de la chaussée et les conditions de visibilité. De plus, les couleurs utilisées se distinguent de celles illustrant les conditions de circulation.

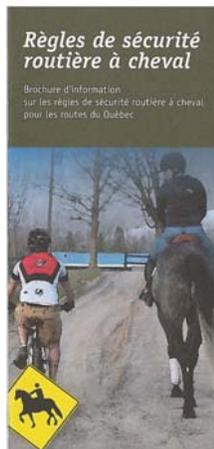
Cette approche permet une information plus détaillée et offre une description plus précise pour chaque tronçon consulté.

Les nouveaux termes et le code de couleurs affichés sur www.quebec511.info et sur www.gouv.qc.ca permettront de connaître rapidement les conditions routières hivernales.

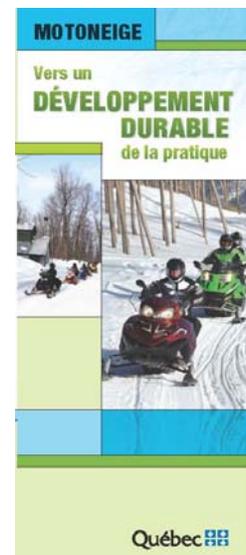
Nouvelles parutions

Brochure d'information sur les règles de sécurité routière à cheval pour les routes du Québec.

Cette brochure a été réalisée grâce à la collaboration de Québec à cheval. (www.cheval.qc.ca)



Étant donné la constante évolution de la pratique de la motoneige et du VTT (aussi appelé quad), le ministère des Transports du Québec, en collaboration avec la Fédération des clubs de motoneiges et de quads du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec et la Sûreté du Québec, a réalisé les nouvelles éditions (octobre 2012) des dépliants *Motoneige* et *Quad – Vers un développement durable de la pratique*.



On peut consulter ces documents ou en commander des exemplaires au www.gouv.qc.ca, ou composer le 511.

On peut également écrire au :
Ministère des Transports du Québec
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale



À compter du 15 décembre 2014, un pneu d'hiver devra :

- Porter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé;
- ou
- Être muni de crampons et utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

Pour en savoir davantage, consultez le site Web Québec 511 au www.quebec511.info.



Pictogramme identifiant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DIRECTION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Service des inventaires et plan Service des projets

Service du soutien à la gestion

80, avenue Québec
Rouyn- Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél. : 819 763-3271
Télé. : 819 763-3493

Centre de services de Val-d'Or

1501, chemin Sullivan
Val-d'Or (Québec) J9P 6V6
Tél. : 819 354-4651
Télé. : 819 354-4623

Centre de services de Rouyn-Noranda

155, chemin Senator
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7E7
Tél. : 819 763-3532
Télé. : 819 763-3786

Centre de services d'Amos

862, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 2K4
Tél. : 819 444-5309
Télé. : 819 444-5811

Centre de services de Macamic

123, 2^e Rue Ouest
Macamic (Québec) J0Z 2S0
Tél. : 819 782-4622
Télé. : 819 782-4042

Centre de services de Ville-Marie

17, rue du Parc
Ville-Marie (Québec) J9V 1N2
Tél. : 819 629-6423
Télé. : 819 629-6207

www.mtq.gouv.qc.ca

En tout temps, pour obtenir de l'information sur les chantiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, comme sur tous les autres chantiers du Québec, n'hésitez pas à visiter le site Web au www.quebec511.info ou à composer le **511**.



Le *Sans détour* est le journal externe du ministère des Transports du Québec diffusé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est entièrement produit par le Module – Communications en collaboration avec toutes les autres unités administratives.

Réalisation : Luc Adam et Danielle Gélinas

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1496-094X